

GRAND LIEU COMMUNAUTE : 244 400 438

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DECISION DU PRESIDENT**

Objet : Virement de crédits n°1 opérés dans le cadre de la fongibilité des crédits - Budget principal (12000) – exercice 2024

Afin de procéder à des écritures comptables de régularisation, à la demande du Service de Gestion comptable de Pornic, un virement de crédits est nécessaire au Budget principal.

VU les articles L2122-23, L.2322-1 et L.2322-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil communautaire du 26 mars 2024, votant le budget primitif 2024 et autorisant le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section ;

CONSIDERANT l'insuffisance de crédits sur certains chapitres au Budget principal ;

Le Président de Grand Lieu Communauté,

Article 1 : EFFECTUE les virements tels que présentés ci-après dans le cadre de la fongibilité des crédits :

| Désignation | Dépenses (1) | | Recettes (1) | |
|--|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| FONCTIONNEMENT | | | | |
| D-73951-020 : Fraction comp. TFPB et taxe d'habitation sur les résid. princ. | 0,00 € | 32 733,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| D-73952-020 : Fraction compensatoire de la CVAE | 0,00 € | 23 450,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| TOTAL D 014 : Atténuations de produits | 0,00 € | 56 183,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| D-6815-020 : Dot. aux prov. pour risques et charges de fonctionnement | 56 183,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| TOTAL D 68 : Dotations aux provisions et dépréciations | 56 183,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| Total FONCTIONNEMENT | 56 183,00 € | 56 183,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| Total Général | | 0,00 € | | 0,00 € |

Article 2 : La Directrice Générale des Services et le Comptable du Centre des Finances Publiques de Pornic sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Acte n° : DE249-P161224

Publié sur le site internet le : - - / - - / - -

Fait à La Chevrolière, le 16 décembre 2024,

Le Président,
Johann BOBLIN,